

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 23 septembre 2011

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° CP-2011-9-7-2

Service consulté

**CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS PORTANT SUR L'INTEGRATION DE SA
MEDIATHEQUE DANS LE PROGRAMME DES MEDIATHEQUES DE BASSINS DE
VIE.**

Résumé : Il est proposé d'adopter la convention portant sur l'intégration de la médiathèque de Cernay et Environs dans le programme "médiathèques de bassins de vie", et de lui attribuer l'aide au fonctionnement prévue dans ce programme.

Conformément aux modalités d'intervention du Conseil Général en faveur de la création de médiathèques à l'échelle des bassins de vie, adoptées le 20 juin 2003 (rapport CG 2003/II-704 "schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique"), cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide départementale pour le fonctionnement, égale à 20% des dépenses de personnel pendant les trois premières années de fonctionnement.

L'aide au fonctionnement est conditionnée par le respect du cahier des charges et la passation d'une convention d'objectifs et de partenariat portant sur l'action culturelle et les publics particuliers. Le schéma de desserte et le projet d'action culturelle sont joints en annexe.

Conformément à la révision du guide des aides en 2010 (Rapport CG-2009-5-7-5 du 09 décembre 2009), cette aide est fixée à 20% des charges de personnel pour une durée de trois ans.

La médiathèque de Cernay et Environs sera la quatrième à s'inscrire dans ce dispositif. Elle a aussi bénéficié, au titre de l'investissement, d'une subvention d'un montant global de 99 750 € votée le 24 septembre 2010.

Le présent rapport ne porte donc que sur l'aide au fonctionnement.

Il vous est demandé dans le présent rapport :

- de valider la convention et ses annexes, annexes qui justifient que les conditions d'accès au programme « médiathèques de bassins de vie » sont bien remplies par la Communauté de Communes ;
- de prendre acte du principe que le Département accorde une aide au fonctionnement, sous forme d'une subvention annuelle correspondant à 20 % des

charges de personnel qui seront communiquées à échéance révolue début 2012 pour des charges de l'exercice 2011, à échéance révolue début 2013 pour des charges de l'exercice 2012, à échéance révolue début 2014 pour des charges de l'exercice 2013.

La Communauté de Communes bénéficiera de cette aide pendant une période de 3 ans, sous réserve du vote et de l'inscription des crédits correspondants par le Département.

Le montant définitif de l'aide accordée au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 sera arrêté dans le cadre d'une délibération annuelle de la Commission Permanente du Département et sera matérialisé par le biais d'un avenant annuel à la présente convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'adopter le rapport, ainsi que ses annexes, et de m'autoriser à signer la convention jointe au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

PROJET CULTUREL
pour la médiathèque de Bassin de vie
de la Communauté de Communes de Cernay et Environs

La médiathèque, un salon de médiation culturelle, familial et ouvert au monde, au cœur du bassin de vie.

L'action culturelle de la médiathèque s'inscrit dans les missions qui sont traditionnellement les siennes et qui sont indiquées dans le manifeste de l'Unesco de 1994 sur la lecture publique.

Cette action s'organise autour du prêt et de la mise à disposition de documentation sur tous types de supports vers tous publics, avec pour objectif la meilleure accessibilité pour le plus grand nombre.

Ainsi la médiathèque s'inscrit comme un maillon de la vie culturelle locale et nationale, au cœur de la société d'aujourd'hui. Les expositions, les rencontres, les conférences ou les spectacles de petite forme organisés à la médiathèque, répondent principalement aux objectifs suivants : la mise en valeur des médias proposés pour en favoriser l'accès, et la mise en relation avec la vie contemporaine dans un système de correspondances vers d'autres documents, d'autres modes d'expression et donc de lecture, d'autres contenus, d'autres lieux de culture.

Deux lieux structurent dorénavant la lecture publique sur le territoire de la Communauté de Communes :

- La Médiathèque, 15 rue James Barbier à Cernay, complétée par
- Le Centre documentaire de l'Abri Mémoire à Uffholtz, spécialisé dans les domaines de la Mémoire et de la Paix.

Les acteurs culturels, partenaires de la médiathèque dans le réseau local, sont principalement les suivants :

- Le centre culturel « Espace Grün » ;
- L'Abri Mémoire à Uffholtz ;
- Le Parcours d'art contemporain de la fête de l'eau à Wattwiller ;
- Les Fenêtres de l'Avent à Uffholtz ;
- Les écoles de musique de la Communauté de Communes.

La médiathèque est un service public destiné à toute la population du bassin de vie concerné ; afin de toucher le plus grand nombre, elle oriente aussi ses actions à l'intention de structures institutionnelles :

Concernant la jeunesse, les structures destinataires de nos actions sont régulièrement :

- L'ensemble des écoles maternelles et élémentaires ;
- Le collège « René Cassin » ;
- Le centre social « Arc en Ciel » ;
- Les structures d'accueils périscolaires des 4 communes ;
- L'espace d'accueil de la petite enfance ;
- Le relais d'assistance maternelle/Parents « Tintaram » ;
et ponctuellement :
- Le Lycée « Gustave Eiffel » ;
- L'hôpital de jour « Maison bleue ».

Concernant le public « Adulte », la médiathèque travaille régulièrement avec et pour :

- La Maison de retraite ;
- L'Hôpital ;
- Le Centre « Saint André ».

Enfin, les médiathèques de Cernay et Environs et du Pays de Thann ont un partenariat qui les rend complémentaires sur le Pays « Thur-Doller » quant aux horaires d'ouverture, avec un pass « Thann-Cernay », qui permet des emprunts sur les deux sites. Elles proposent également régulièrement des manifestations communes ou complémentaires.

Les grandes lignes de l'action culturelle de 2011 à 2013 :

1. Un ancrage existant dans le milieu culturel :

Depuis 2005, par son implication permanente dans l'ensemble des projets culturels du bassin de vie, la médiathèque est un acteur du Contrat thématique Culture passé entre la Communauté de Communes et le Conseil Général du Haut-Rhin.

L'objectif de ce contrat est de « *faire de la Communauté de Communes un espace de création, de diffusion et de pratique artistique et culturelle de qualité (...); conserver, étudier et mettre en valeur les patrimoines de mémoire, minier, historique, naturel (...), de marquer, valoriser et faire connaître l'identité du territoire de Cernay* ».

Dans ce cadre, la médiathèque poursuit avec les partenaires locaux des actions de médiation culturelle en direction des publics de tous âges : lecture de l'image (fixe et mobile), approche des musiques, littérature.

Manifestations pérennisées :

1. Le cycle de conférences d'histoire de l'art : 3 conférences par an.
2. La participation au « Parcours d'art contemporain de la Fête de l'eau » : avec une exposition, dans laquelle s'insère une approche pédagogique : conférence, ateliers, rencontre avec l'artiste... : en mai -juin.
3. L'exposition annuelle de photographies : en juillet-août (ex artiste invité : « Chambre à part »).
4. L'exposition annuelle d'illustrations originales de livres pour enfants : en décembre-janvier (avec participation de l'artiste pour des ateliers et rencontre).
5. La participation aux rencontres des Belles Etrangères proposées par le CNL : en octobre.
6. Les caf' thés (samedi matin) permettant les rencontres entre amateurs et spécialistes sur des domaines culturels variés : littérature, art, musique, philosophie.
7. Les petits concerts (aux mêmes horaires que les caf' thé du samedi matin) : musique classique, contemporaine (ex : Ensemble Linéa) ou autres, découvertes d'instruments...
8. Un cycle de lecture de nouvelles (lectures-spectacles) a eu lieu jusqu'en 2009 en partenariat avec le Lycée Eiffel et l'espace Grün. Il est prévu de donner à la lecture de textes une nouvelle forme, en lien avec les petites communes, Wattwiller notamment où un groupe de lecteurs se crée, et avec Uffholtz dans le cadre du Café de l'Abri Mémoire.

Accueil des enfants :

- **Scolaires** : Un travail important de promotion de la lecture est réalisé à travers les accueils scolaires : tous les niveaux de classe sont concernés de la maternelle à la troisième. Le mode de fonctionnement permet des approches diversifiées de la médiathèque (Voir rapports annuels ci-joints).

Le voyage - découverte permet une première prise de contact avec la médiathèque.
Le voyage -lecture, en 3 séances est une démarche culturelle approfondie sur un thème.
Le voyage -dégustation s'appuie sur la visite d'une exposition, une rencontre avec un écrivain...

- **Périscolaires** : partenariat autour d'animations :
La responsable du secteur « Jeunesse » apporte une collaboration documentaire à la préparation d'animations avec les animatrices des centres de Wattwiller et Steinbach.
Concernant « Le Cabanon », périscolaire d'Uffholtz, la médiathèque anime à la médiathèque et sur site (1fois /2 mois).
Le centre Arc-en Ciel (Cernay), le plus important est le seul à fonctionner le mercredi : des places de spectacles sont systématiquement réservées à leur intention.
- **Petite enfance** : la médiathèque propose depuis 2009 des accueils spécifiques destinés aux 0-3 ans : 2 séances par mois dont une réservée aux enfants sous la responsabilité d'assistantes maternelles dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles « Tintaram ».

Projet d'action 2011-2013 :

→ **Poursuite de la formation artistique en direction des adultes et des jeunes :**

- Axe sensibilisation aux différents types d'image : photographie, œuvres d'art, illustration, cinéma documentaire, BD, cinéma, etc...
- Axe musical : avec la participation des écoles de musique locales en 2010, un partenariat régulier s'instaure avec l'Ecole de musique de Cernay.
- Axe littéraire :
Mise en place de séances de lecture, de rencontres d'écrivains, de séances de contes hors murs à Uffholtz à l'Abri Mémoire, à Wattwiller et à Steinbach.
Ces axes sont concrétisés par des manifestations inscrites régulièrement dans le calendrier annuel de la médiathèque (voir ci-dessus : manifestations pérennisées), auxquelles des manifestations ponctuelles peuvent s'ajouter en fonction de propositions des partenaires culturels.

Objectif : contribuer à la formation artistique du public sur le long terme, favoriser le regard critique des jeunes, tout en développant l'accès à la médiathèque par des actions hors les murs : mieux faire connaître la médiathèque dans les petites communes, notamment aux habitués du bibliobus départemental.

→ **Mise en valeur des documents :**

- La création du secteur « Image et son » a pour objectif une optimisation de la présentation et de la mise en valeur des collections : par exemple elle a permis la réorganisation du

secteur « livres » en pôles thématiques : « Romans », « Pôle Arts/histoire/tourisme », « Sciences et sciences sociales », « Pôle Presse » « Pôle Vie pratique/maison », « Pôle langues ».

Des présentoirs thématiques pourront également être régulièrement réalisés dans les différents secteurs.

- Gestion du Centre documentaire de l'Abri Mémoire à Uffholtz :

Il s'agit d'un centre de documentation spécialisé sur la guerre (1^{ère} guerre mondiale, et autres), la Mémoire, la Paix. La médiathèque participe à la mise en valeur des collections du centre, ainsi que les collections de la médiathèque sur ces thèmes. Des animations culturelles seront proposées par la médiathèque sur ce site, visant à favoriser une meilleure connaissance des peuples, des pays étrangers :

Ex : Novembre 2010 : Deux écrivains colombiens dans le cadre des « Belles Etrangères ».

- Une exposition par an (au minimum) a pour objectif la mise en valeur d'une partie des documents de la médiathèque (ex : Cinéma documentaire, du 6 septembre au 9 octobre 2010). D'autre part, toute exposition proposée met en lumière un ensemble de documents extrait de notre fonds documentaire.

Objectif : Faire connaître les documents, compléter, actualiser régulièrement l'offre par sujet et la rendre plus pertinente. Créer du lien entre les actions culturelles extérieures et la vie de la médiathèque.

Ex : Spectacle au Grün / Caf'thé proposé en amont, à la médiathèque, avec les artistes et présentation de livres afférents au spectacle.

→ **Formation : langues et bilinguisme**

Il est envisagé de développer l'accès aux langues étrangères :

La médiathèque propose des méthodes de langues.

En projet :

- Installer un PC dédié à l'utilisation de logiciels d'apprentissages de langues ;
- Proposer des revues en anglais et en allemand ;
- Développer le fonds dans ces langues et surtout permettre une rotation du fonds allemand pour plus de dynamique en créant un partenariat avec une bibliothèque de langue allemande ;
- Proposer à l'Abri Mémoire des contes trilingues (français, allemand, alsacien) qui commenceront dès janvier 2011 (avec Olcalsace, service de la Région Alsace) ;

Objectif : Dynamiser le fonds « langues », créer du lien entre l'Abri Mémoire et la médiathèque, valoriser le voisinage franco-allemand et le bilinguisme, en s'appuyant sur la situation alsacienne.

2. Un ancrage à poursuivre dans le milieu social :

L'approche culturelle et l'approche sociale des publics s'entrecroisent et se font écho: c'est le cas des accueils scolaires, périscolaires ou concernant le port de documents dans une maison de retraite.

Nouvelles actions : vers des publics encore non usagers de la médiathèque mais emprunteurs au bibliobus :

Certaines personnes sont des habituées des services du bibliobus dans les petites communes. Celui-ci a l'avantage d'être de petite taille, avec un stationnement près de chez soi et présente une présélection de documents du passage du bibliobus dans les trois communes (Uffholtz, Wattwiller et Steinbach), avantages qui sont aussi des inconvénients : il est prévu d'aller à la

rencontre de ces publics dans le bibliobus afin de leur présenter la médiathèque. Des actions relais seront mises en place dans les communes : présentation de documents, lectures à haute voix, etc...

A Uffholtz : au café de l'Abri Mémoire ; à Wattwiller et à Steinbach (lieu à définir).

Objectif :

- Renforcer la présence de la médiathèque sur le territoire ;
- Familiariser la médiathèque auprès de nombreuses personnes non concernées, souvent encore par ignorance de l'existence ou des apports de ce service.

Convention portant sur le fonctionnement de la Médiathèque de Bassin de Vie de Cernay

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par
M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, en vertu de la délibération de la
Commission Permanente du Conseil Général du d'une part,

Et

La Communauté de Communes de Cernay et Environs, représentée par
M. Michel SORDI, Président, d'autre part, en vertu de la délibération du Conseil
Communautaire du .

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien du Département du Haut-Rhin au fonctionnement de cet établissement intercommunal et les termes du partenariat entre la Médiathèque de Cernay et la Médiathèque Départementale.

Elle fait suite à la convention signée le 17 décembre 2010, portant sur l'aide à l'investissement, accordée par le Département à la Médiathèque de Cernay.

Rappel des principales clauses du rapport CG 2003/II-704)

PREAMBULE

Les signataires adhèrent aux principes de libre accès et de non discrimination définis par la Charte des Bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques de novembre 1991 et par le manifeste de l'UNESCO de 1994.

Réseau de lecture publique dans le Haut-Rhin

La lecture publique sur le territoire d'un bassin de vie est constituée d'une médiathèque centrale, d'intérêt communautaire, située dans la commune siège du bassin de vie, relevant de la Communauté de Communes.

Principes du partenariat

- Objectifs du partenariat :

Le partenariat entre le Département et la Communauté de Communes vise à développer les équipements permettant l'accès à la lecture et à attirer et fidéliser de nouveaux publics.

L'élargissement du lectorat, l'amélioration de la qualité de service aux habitants, y compris les publics empêchés, demande l'addition des moyens et des compétences.

- Outils du partenariat :

Un schéma de développement de la lecture publique dans l'ensemble du bassin de vie, intégrant le cas échéant, la création d'équipements de proximité complémentaires, est élaboré conjointement par la Communauté de Communes concernée et le Département.

Ce schéma décrit les équipements existants, programmés ou à réaliser et leurs missions, ainsi que les compétences réciproques du Département et des Communautés de Communes et le cas échéant, des communes.

Ce schéma est le document de référence pour les engagements financiers et techniques.

Il a été convenu ce qui suit :

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Article 1 : desserte des publics

Une médiathèque centrale, répondant aux conditions de professionnalisation, d'accessibilité et d'heures d'ouverture, de budget d'acquisition de livres et de surface, a été créée par la Communauté de Communes de Cernay et Environs. Cette médiathèque centrale, d'intérêt communautaire, est située dans la commune de Cernay, bourg-centre de la Communauté de Communes.

Conformément au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique mentionné ci-dessus, la Médiathèque de Cernay est intégrée dans le dispositif "médiathèques de bassins de vie".

Conformément à ce schéma, et en accord avec les élus de la Communauté de Communes de Cernay et Environs, la desserte en bibliobus est supprimée dans les communes de la Communauté de Communes.

Les modalités d'accès à la médiathèque et la mise à disposition des collections pour tous les publics, y compris les publics empêchés ou particuliers, sont précisées dans le même schéma de desserte en annexe.

Article 2 : Adhésion au réseau départemental de lecture

La Médiathèque de Cernay adhère au réseau départemental des bibliothèques et à ce titre:

- Etablit pour 3 ans, en lien avec la Médiathèque Départementale, les grandes lignes d'un programme d'action culturelle élaboré chaque année (*annexe à la convention*) ;
- Accepte que son catalogue soit accessible en ligne sur un portail départemental ;
- Participe à une réflexion sur une politique concertée des acquisitions au niveau départemental ;
- S'engage à ce que les personnels participent au moins une fois tous les trois ans, à des actions de formation permanente, notamment à celles qui sont organisées gratuitement par le Département ;
- Renvoie chaque année un rapport d'activités à la Médiathèque Départementale.

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Article 3 : desserte des publics

Pour la Médiathèque de la Communauté de Communes :

Le Département accorde une aide au fonctionnement sous la forme d'une subvention annuelle, correspondant à 20 % des charges de personnel (1 poste professionnel par tranche de 2 000 habitants) qui nous seront communiquées à échéance révolue début 2012 pour des charges de l'exercice 2011, à échéance révolue début 2013 pour des charges de l'exercice 2012 et à échéance révolue début 2014 pour des charges de l'exercice 2013.

La Communauté de Communes bénéficiera de cette aide pendant une période de 3 ans, sous réserve du vote et de l'inscription des crédits correspondants par le Département.

Ainsi, le montant définitif de l'aide accordée au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 sera arrêté dans le cadre d'une délibération annuelle de la Commission Permanente du Département et sera matérialisé par le biais d'un avenant annuel à la présente convention.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier adopté par le Conseil Général le 14 avril 2011 (rapport CG-2011-2-1-5).

Si la subvention de fonctionnement est inférieure à 30 000 €, elle fera l'objet d'un paiement unique. Si le montant de la subvention est égal ou supérieur à 30 000 €, un premier acompte de 50 % maximum pourra être versé au premier semestre au vu du décompte des salaires et charges du personnel professionnel de la médiathèque établi et signé par le représentant légal de la Communauté de Communes. Le solde sera versé au deuxième semestre au vu du décompte établi et signé par le représentant légal de la Communauté de Communes et visé par le percepteur.

Le Département se réserve la possibilité de procéder à toute forme de contrôle de l'usage des fonds. Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 4 : réseau départemental de bibliothèques

Prestations et services assurés par la Médiathèque Départementale :

Collections :

- La Médiathèque Départementale met à disposition de la Médiathèque de Cernay des collections, avec un maximum de 3 500 documents, dont 2/3 de livres. La composition de ce fonds sera définie précisément avec le bibliothécaire responsable de la Médiathèque de Bassin de Vie.

Pour le fonctionnement régulier :

- Accueil gratuit du personnel aux actions de formation initiale des agents du patrimoine et de formation continue de l'ensemble du personnel ;
- Renouvellement régulier des collections déposées (1 fois par an au minimum) et service de réservation de documents ;
- Aide technique bibliothéconomique ;
- Aide bibliothéconomique en ligne (Internet) ou par téléphone ;
- Aide technique à la demande : politique documentaire pour tous supports, circuit des documents, animation, informatique documentaire ;
- Mise à disposition d'expositions itinérantes et de matériel d'animation ;
- Partenariat pour des actions culturelles en réseau ;
- Mise en œuvre d'un portail départemental d'accès aux catalogues.

Article 5 : documents contractuels

Ont valeur contractuelle les documents joints en annexe suivants :

- le schéma de lecture publique ;
- le programme d'action culturelle.

Article 6 : durée de la convention

La convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions susmentionnées.

Article 7 : résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité en cas de non respect par la Communauté de Communes de l'une des clauses exposées dès lors que le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, la Communauté de Communes n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde. Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Fait à Colmar

Le

En double exemplaire

Pour le Département

Le Président du Conseil Général

Pour la Communauté de Communes
de Cernay et Environs

Le Président

MEDIATHEQUE DE CERNAY ET ENVIRONS SCHEMA DE DESSERTE

1. Accès à la médiathèque

La médiathèque est située au centre-ville, facilitant ainsi l'accès piétonnier de la population. 2 parkings sont également situés à proximité pour permettre aux différents publics de garer leurs véhicules à côté de l'établissement.

Par ailleurs la Communauté de Communes propose un service de bus à la carte, appelé « boug'énbus », permettant aux habitants de Cernay mais aussi des 3 autres communes de la Communauté de Communes de se déplacer aisément et en toute souplesse.

2. La desserte tous publics

L'accès à la médiathèque et la consultation sur place des documents sont gratuits pour tous. L'abonnement est également gratuit jusqu'à 15 ans. La médiathèque propose plusieurs types d'abonnement selon le type de supports empruntés : livres ou multimédia. De plus, depuis la signature d'une convention de partenariat entre la Médiathèque de Cernay et Environs et la Médiathèque du Pays de Thann, un pass Thann-Cernay permet d'emprunter des documents sur les deux sites. Dans le cadre de ce partenariat, les deux médiathèques ont développé des fonds d'acquisition documentaires complémentaires.

3. Passage du bibliobus départemental

Les communes de Wattwiller, Uffholtz et Steinbach, membres de la Communauté de Communes, sont situées à moins de 5 km de la ville centre de Cernay. Le passage du bibliobus y est donc supprimé à compter du 1^{er} janvier 2011.

4. La desserte des publics empêchés ou particuliers

4.1 Personnes âgées :

Le port de documents à la Maison de retraite de Cernay et la rencontre avec les résidents s'effectue tous les 2 mois.

Le port de documents à l'Hôpital de Cernay et la rencontre avec les résidents s'effectue tous les 2 mois.

Le Partenariat avec le CLIC Thur-Doller. Depuis la création de cet organisme, diverses manifestations ont été organisées : exposition intergénérationnelle, concerts, cycle de contes en maison de retraite et en médiathèque. Suite au partenariat avec le CLIC, des contacts réguliers existent également avec la Maison de retraite de Masevaux : création d'un accueil spécifique réservé le vendredi après-midi aux résidents valides des maisons de retraite de Masevaux et Cernay.

Le port de documents à domicile s'effectue à la demande : des campagnes d'information ont lieu régulièrement par la presse ou par les services des mairies. Il s'agit d'une action sollicitant la participation de l'association des Amis de la médiathèque. Elle varie en fonction du nombre des demandes.

4.2 Personnes handicapées :

Le principal partenaire est l'Institut St André qui accueille 1 700 personnes en difficulté sociale, handicapés mentaux ou sensoriels, personnes âgées dépendantes : Les résidents, en groupes avec accompagnateurs, sont assidus (1 fois/semaine), utilisateurs de tous les services de la médiathèque (consultation, emprunts, participation aux manifestations), ils y sont également ponctuellement, acteurs de la vie culturelle : en exposant par exemple des travaux artistiques (notamment dans le lien avec le Parcours d'Art contemporain).

La Médiathèque propose un accueil régulier des jeunes du centre psychothérapeutique pour enfants et adolescents (Maison Bleue) de Cernay.

4.3 Public d'origine immigrée ou socialement défavorisé :

La médiathèque est en contact avec la « Croix-Rouge » pour un accueil ponctuel dans le cadre d'actions d'alphabétisation.

4.4 La jeunesse :

Un travail important de promotion de la lecture est réalisé à travers les accueils scolaires : tous les niveaux de classe sont concernés de la maternelle à la troisième. Le mode de fonctionnement permet des approches diversifiées de la médiathèque:

- Le voyage -découverte permet une première prise de contact avec la médiathèque ;
- Le voyage -lecture, en 3 séances, est une démarche culturelle approfondie sur un thème ;
- Le voyage -dégustation s'appuie sur la visite d'une exposition, une rencontre avec un écrivain...

La responsable du secteur « Jeunesse » apporte une collaboration documentaire à la préparation d'animations avec les animatrices des centres périscolaires de Wattwiller et Steinbach.

Concernant « Le Cabanon », périscolaire d'Uffholtz, la médiathèque propose des animations chez elle et sur le site du Cabanon (1fois /2 mois).

Le centre Arc-en Ciel (Cernay), le plus important centre périscolaire est le seul à fonctionner le mercredi : des places de spectacles sont systématiquement réservées à leur intention.

Concernant la petite enfance, la médiathèque propose depuis 2009 des accueils spécifiques destinés aux 0-3 ans : 2 séances par mois dont une réservée aux enfants sous la responsabilité d'assistantes maternelles dans le cadre du Relais d'Assistante Maternelle « Tintaram ».